

« LA GAZETTE DE L' ARBITRAGE »

District de Football Haute-Savoie & Pays de Gex
N° 12 - MARS 2016

« Qu'est ce qu'un arbitre ? Quelqu'un qui connait trop bien les règles, pour des joueurs, qui eux, ne les connaissent pas beaucoup ! »

Pierre ALBALADEJO





SOMMAIRE



1. Editorial du Président de la Commission de l'Arbitrage.
2. Carnet noir: Un GRAND MONSIEUR nous a quittés.
3. La réforme territoriale.
4. « Coup d'œil dans le rétro ».
5. Retour sur les stages hivernaux: consignes et groupes de travail.
6. Des nouvelles de nos arbitres FFF et LIGUE.
7. Connaissez-vous les règles du FUTSAL.
8. Technique d'arbitrage: la gestion des murs.
9. La formation initiale accélérée.
10. La feuille de match informatisée.
11. Informations diverses
12. La question Quizz.
13. La photo humoristique.





EDITORIAL DU PRESIDENT DE CDA

1

Stéphane CROMBET



Chers amis,

Fin juin je céderai la présidence de La Commission de l'arbitrage que le district m'a confiée pendant un peu plus de 10 ans. Beaucoup d'eau a passé sous les ponts et il est temps pour moi, pour vous, d'en faire le bilan.

Dix ans, c'est un laps de temps suffisamment long pour prendre des initiatives, élaborer des actions, entreprendre des réformes, mais c'est aussi un temps court, car bien des décisions se construisent dans la durée, en fonction des contraintes qui s'imposent à nous.

Mon ambition pour l'arbitrage Haut-Savoyard et Gessien, aura été à la fois simple et claire, faire en sorte que chaque arbitre de notre district toutes générations confondues, soit heureux d'exercer sa passion et son engagement, avec les garanties et l'assurance d'être soutenu, formé et encouragé par notre district et bien évidemment, fier de porter le maillot et de le mouiller.

J'aurais, je pense, travaillé en étroite collaboration avec nos instances et je remercie notre président André DUNAND et l'ensemble de son comité de Direction, pour nous avoir toujours soutenu dans nos actions. Je remercie notre technicien, Jérôme MENAND, et les différents membres qui se sont succédés pour la bonne marche de la CDA, afin de respecter les objectifs fixés chaque début de saison, avec la volonté de répondre à vos attentes dans le respect de la parole donnée.

Les actions que j'aurais entreprises et les décisions que j'aurais prises répondent aux engagements pris vis-à-vis des acteurs du football, que ce soit, les arbitres, les clubs, le District, la Ligue ou la FFF. À plus long terme, j'ai toujours eu une vision claire de ce que je voulais construire pour l'avenir, celui de nos arbitres et de ceux qui viendront derrière eux. Il m'a paru utile de rappeler dans cette gazette l'action de la commission telle qu'elle a été conduite depuis 10 ans et qui à ce jour fait de notre District un des acteurs majeur de la Ligue Rhône-Alpes et positionne l'arbitrage Haut-Savoyard et gessien dans l'élite de notre fédération.

C'est avec la même énergie, la même disponibilité et le même enthousiasme que je continuerai avec vous et pour vous dans les années à venir, à engager l'arbitrage Haut-Savoyard et Gessien dans son évolution. Je suis certain que mon successeur fera de son mieux pour emmener nos arbitres vers les sommets de l'excellence, il peut compter sur mon entier dévouement.

Présent, actif et confiant, je n'aurai sans doute pas toujours satisfait tous le monde, ni pris toujours les bonnes décisions, mais il est certain que je ne serai pas resté assis là, à regarder le temps qui passe sans rien faire.

Enfin, je ne terminerais pas cet édito, sans oublier de remercier Denis ALLARD, pour ces 12 éditions de cette gazette de l'arbitrage.

Bonne fin de saison
Stéphane CROMBET



CARNET NOIR

2

L'ARBITRAGE HAUT-SAVOYARD ET GESSIEN EST EN DEUIL



JEAN COULON nous a quittés

En ce vendredi 11 Mars 2016 Jean COULON, figure du football et de l'arbitrage régional nous a quittés dans sa quatre-vingt onzième année, un an après la disparition de son épouse Simone qui l'a souvent accompagné tout au long de sa carrière exceptionnelle. Issu d'une famille rumillienne où il vécut son enfance, Jean devint professeur de sport puis arbitre de football, atteignant le niveau fédéral de 1963 à 1975. Prenant la direction du foyer pour enfants de Taninges en 1956, il vécut le drame de sa carrière avec l'incendie d'une nuit de Mai 1967 où 18 petites victimes périrent, mais elles auraient été bien plus nombreuses si n'écouant que son courage Jean n'avait sauvé du brasier de nombreux enfants n'hésitant pas à retourner à maintes reprises dans les flammes.

Tout ceci à la veille de sa mutation prévue au centre de psychothérapie de THORENS, qu'il dirigea durant 20 ans faisant évoluer l'établissement de 40 à 200 patients. Il est aussi à l'origine de la création en 1972 des colonies de vacances au plateau des Glières haut lieu de la résistance avec La Métrallièrre et le centre de ski de fond qui fonctionnent encore à merveille.

De son union avec Simone naquirent 3 enfants et 5 petits enfants tous sportifs évidemment.

Après sa carrière arbitrale, il devint observateur d'arbitres, délégué, superviseur des rencontres de 1^{ère} division professionnelle, **Président de la Commission Départementale des Arbitres du District Haute-Savoie Pays de Gex** puis **Vice-président de la Commission Régionale de l'Arbitrage de la Ligue Rhône-Alpes de Football**.

En 2009, sous le parrainage de Jean DUBY qui lui rendit un vibrant hommage, Lucien COLONEL grand personnage du journalisme et de la résistance lui a remis les insignes de **Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur**.

Puis quelques semaines plus tard, c'est toute la commune de Thorens-Glières à qui il a permis le don des terrains du centre qui devinrent ceux de football et de tennis qui lui rend hommage en baptisant son **Complexe Sportif** du nom de **Jean COULON**, celui-ci rentrant dans le rare gotha des hommes ayant l'honneur d'avoir un stade à leur nom de leur vivant. Parodiant André MALRAUX, le docteur Max LEGRAND déclara en cette circonstance « *Entrez ici, Jean COULON, vous êtes chez vous !* ». A cette occasion Bernard BARBET souligna la personnalité complète de Jean, alliant la pratique sportive à la mission socio-éducative, tandis qu'André DUNAND rappela que tous les présents venaient de vivre de grands moments d'émotion pour ce GRAND HOMME.

L'esprit toujours très vif, Jean dont les qualités humaines n'égalaiant que l'humilité, s'intéressait toujours au football et à l'arbitrage et évoquait encore en début d'année ses souvenirs, demandant des nouvelles des uns et des autres.

La Ligue Rhône-Alpes de Football présente ses sincères condoléances à ses enfants, petits-enfants et toute sa famille.



LA RÉFORME TERRITORIALE

3

La réforme territoriale qui vient d'entrer en vigueur contraint la FFF à entreprendre la réforme de son organisation afin de la calquer sur la France administrative.

Si pour nous, il n'y a pas d'impact pour nos districts suivant l'adage 1 département= 1 district, (le Pays de Gex restant rattaché à la Haute Savoie) par contre les ligues RHONE-ALPES et d'Auvergne devront fusionner afin d'épouser les limites géographiques de la nouvelle région.

Au niveau de ces 2 ligues, un gros travail préparatoire d'inventaire et de d'unification des différents services et commissions, a été entrepris depuis de nombreux mois. Aucun écueil majeur n'est apparu, même si tous les problèmes n'ont pas encore trouvé de solution définitive. Ce regroupement nécessitera la création d'une nouvelle instance plus restreinte, une harmonisation tarifaire, une gestion plus centralisée de certains personnels, une nouvelle organisation dans le travail des commissions, un nouveau format des championnats ...etc ; Tout cela avec le souci permanent de garder des structures de proximité pour un meilleur service aux clubs et surtout de ne pas augmenter les kilomètres de déplacement pour les équipes, les clubs et leurs dirigeants.

L'agenda des différentes AG extraordinaires et électives sera chargé durant l'automne prochain, jusqu'à l'assemblée élective de la FFF en Mars prochain.

Reprenons les paroles de Bernard DESUMER, « notre football doit suivre l'évolution de la société, il doit posséder des structures plus souples et plus dynamiques pour une plus grande efficacité sur le terrain. Nous devons faire de cette réforme une opportunité de progrès pour les instances, les clubs et les licenciés. Nous devons bâtir une nouvelle organisation plus performante et demeurer l'interlocuteur privilégié des collectivités locales ».

Nul doute que la nouvelle ligue AUVERGNE-RHONE-ALPES sera bien née !!!!



« COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO »

4



RATTRAPAGES

TEST PHYSIQUE WERNER HELSEN

04/10/15 à CLUSES - 19/12/15 à AMBILLY

Compte-rendu en rubrique « arbitrage »



FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

13/11/15 pour les arbitres D1/D2/AA

20/02/16 pour les arbitres U19



FORMATION DES REFERENTS ARBITRES DES CLUBS

06/10/15 à ARGONAY - 07/10/15 au DISTRICT

Compte-rendu en rubrique « arbitrage »



ARBITRES ASSISTANTS

AGREES LIGUE

05/12/15 à SEYNOD

Compte-rendu en rubrique « arbitrage »



FORMATION CONTINUE

21/10/15 à CHILLY – 22/10/15 à MARGENCEL

23/10/15 à ST PIERRE – 02/11/15 au DISTRICT

Compte-rendu en rubrique « arbitrage »



FORMATION ET VALIDATION TUTORAT JAD

20/11/15 au DISTRICT

12/12/15 au DISTRICT



FORMATION DE BASE ARBITRES

STAGE MINEURS 26/27/28/29 octobre 2015

STAGE MAJEURS 31/01/07/08 novembre 2015

STAGE MAJEURS 16/17/23/24 janvier 2015



FORMATION PRE-LIGUE / PROMOTIONNELS

Cycle de septembre à janvier

Cycle de février à mai



CONSIGNES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES STAGES HIVERNAUX 2015/2016

5

L'arbitre doit examiner le certificat médical sur un seul point

la date de l'examen médical

Si la date sur le certificat médical correspond à la saison en cours ou s'il date, au plus tard, du 1er avril de la saison précédente, **l'arbitre doit autoriser le joueur à participer à la rencontre** et cela sans aucune prise en compte des autres éléments contenus dans le certificat médical.

Si le certificat est antérieur au 1er avril de la saison précédente, **l'arbitre interdira la participation du joueur**. Il n'appartient toutefois pas à l'arbitre de vérifier la présence du nom et du cachet du médecin sur l'acte médical.



DTA CIRCULAIRE 6.03 BUT MARQUÉ

BUT MARQUÉ SANS AUCUN DOUTE POSSIBLE

- Echange du regard entre l'arbitre et l'arbitre assistant et ce dernier remonte en courant sur une distance de 25 à 30 mètres en direction de la ligne.

BALLON SEMBLE TOUJOURS EN JEU

- L'arbitre assistant devra d'abord lever le drapeau pour attirer l'attention de l'arbitre puis suivre la procédure habituelle consistant à courir le long de la ligne de touche sur une distance de 25 à 30 mètres en direction de la ligne médiane.

BALLON N'A PAS FRANCHI ENTIÈREMENT LA LIGNE DE BUT

- L'arbitre échangera un regard avec l'arbitre assistant qui lui fera, si nécessaire, un signe discret de la main.

CONSIGNES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES STAGES HIVERNAUX 2015/2016

5

COUP DE PIED DE COIN CÔTE AA



PLACEMENT A DROITE

- Si le placement des joueurs le nécessite.
- Pas d'automaticité.

COUP FRANC AVEC MUR



**Prévention
sur l'utilisation des mains dans les murs**

Lien vidéo vers le compte-rendu des stages



Cliquer ici



RETOUR GROUPE DE TRAVAIL D1/D2/AA STAGES HIVERNAUX 2015/2016

5

LE DEBRIEFING D'APRES-MATCH Excellence et Promotion

- ❖ Il doit être maintenu, voir même le rendre obligatoire pour tous.
- ❖ Il faut formaliser cet échange d'après-match.
- ❖ Rappeler la procédure aux arbitres et dirigeants concernés.
- ❖ Echanger le terme « débriefing » par un mot plus approprié, plus compréhensible par tous.
- ❖ Eviter la confusion entre explications techniques/réglementaires et le « règlement de compte ».
- ❖ Les clubs n'ont pas tous compris l'objectif du débriefing. Eviter que ce soit le « bureau des pleurs » de l'équipe perdante mais un vrai moment d'échange.
- ❖ Les arbitres n'ont pas tous saisi l'utilité de cette démarche et ont du mal à se l'approprier.
- ❖ Les arbitres ont exprimé le besoin d'avoir une trame en support (questions pré-établis, phrases types à utiliser,...).
- ❖ Nécessité d'inclure 1 colonne « débriefing » à la fiche de sportivité (proposée ou non, acceptée ou non,...).



RETOUR GROUPE DE TRAVAIL D1/D2/AA STAGES HIVERNAUX 2015/2016

5

LES ACTIONS INNOVANTES

- ❖ Relancer l'affichage des règlements et du « timing » d'une rencontre : La gestion de la feuille de match dans le timing devrait être à la charge d'un délégué du club recevant.
- ❖ La bonne gestion des spectateurs et des parents passent prioritairement par les délégués de club.
- ❖ Imposer 2 délégués de club, comme en ligue et la plupart des districts.
- ❖ Mettre plus souvent des délégués officiels du District surtout sur les rencontres à priori « sensibles »
- ❖ Rendre obligatoire la formation des délégués afin qu'ils connaissent leur mission : et officialiser cette formation par un cachet spécifique sur leur licence.
- ❖ Possibilité de révoquer un délégué pour mauvais comportement et le faire remplacer en cours de match : Avec amende et sanction sportive comme un entraîneur.
- ❖ Sanctionner sévèrement les clubs qui ne présentent pas de délégué au moins 1h avant la rencontre : amende, sanction sportive.
- ❖ Plus de concertation préalable entre les clubs et le District pour préparer un match « sensible » et contraindre les clubs à mettre plusieurs délégués, encadrants etc...
- ❖ Interdire l'accès du stade aux perturbateurs connus des clubs : collaboration avec la police, la gendarmerie, le maire contrôler et interdire l'usage de produits illicites dans l'enceinte sportive : responsabilité des clubs.
- ❖ Récompenser les clubs qui engagent des actions sur le comportement de leurs spectateurs, et/ou des parents.
- ❖ Thème à inclure dans la formation des éducateurs.
- ❖ Intervention obligatoire de l'arbitre du club ou d'un arbitre officiel avant chaque début de saison auprès des dirigeants, entraîneurs et joueurs du club.
- ❖ Mise en place généralisée d'une main courante obstruée (sécuritaire) autour des terrains pour permettre un meilleur contrôle des spectateurs, des enfants, des chiens



DES NOUVELLES DE NOS ARBITRES FFF ET LRAF

6



Willy DELAJOD nommé arbitre F2 (Ligue 2) au 1 janvier 2016.



Remi LANDRY retenu pour concourir au titre d'arbitre F3 (National).



Albert LAZARETH, Dario DE QUARTI et Pierre CLARET, respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de l'examen théorique jeune arbitre de Ligue.



CONNAISSEZ-VOUS LES REGLES DU FUTSAL ?

7

1°) Combien faut-il de joueurs au minimum pour débiter une rencontre de futsal ?

- a) 3 b) 4 c) 5

2°) Les joueurs doivent attendre un arrêt de jeu pour effectuer un remplacement ?

- a) OUI b) NON

3°) Le chronométrateur officiel annonce la fin de la première période par un signal sonore. Juste avant ce signal un attaquant tire en direction du but adverse. Le ballon pénètre ensuite dans le but. Décision ?

- a) But accordé. Fin de la période de jeu B) But refusé. La période est terminée dès que le signal retentit

4°) Sur un coup de pied de but, le gardien envoie le ballon à l'un de ses partenaires situé dans le camp adverse. Ce dernier pressé par des adversaires repasse le ballon à son gardien qui est légèrement sorti de sa surface de réparation. Le gardien de but dégage le ballon du pied. Décision ?

- a) Laissez jouer b) CFI à l'endroit où le gardien rejoue le ballon

5°) Durant les quinze premières minutes de la seconde période une équipe commet 5 fautes passibles d'un CFD ou d'un CPR. A la 20^{ème} minute un joueur de cette équipe touche volontairement le ballon avec ses mains au milieu du terrain. Comment le jeu sera-t-il repris ?

- a) CFD depuis le 2^{ème} point de réparation b) CFD à l'endroit où le joueur a touché le ballon des mains c) CPR

RÉPONSES: 1A , 2B, 3A, 4B, 5A



TECHNIQUE ET ARBITRAGE

8

La gestion des murs – par Benoit BASTIEN (Arbitre international)



La gestion des murs est à mon sens la « phase » qui reflète le mieux la qualité d'un arbitre car il s'agit très souvent d'une séquence de jeu sensible.

Généralement, la constitution d'un mur par l'équipe en défense intervient dans une zone comprise entre la surface de réparation et une trentaine de mètres des buts.

Tout d'abord, il me semble important de rappeler que **la décision de placer un mur revient en tout premier lieu à l'équipe...ATTAQUANTE !** C'est en effet à elle, victime d'une faute, de décider si elle souhaite jouer rapidement le coup franc ou préfère attendre le placement à distance réglementaire des adversaires, et le signal de l'arbitre.

Dans le cas où **ELLE DÉCIDE DE JOUER LE COUP FRANC RAPIDEMENT**, sans attendre que les adversaires soient placés à distance réglementaire, l'arbitre n'aura pas à intervenir, sauf si un joueur, placé à moins de 9m15, s'empresse de venir perturber la remise en jeu.

En revanche, si l'équipe attaquante **CHOISIT D'ATTENDRE LE COUP DE SIFFLET DE L'ARBITRE**, ce dernier a pour mission de venir organiser la remise en jeu.

Une faute est rarement commise par hasard aux abords de la SDR. Elle permet souvent à une défense en difficulté de souffler et de stopper momentanément l'offensive adverse. Cela crée forcément des tensions, car si le joueur attaquant est fréquemment frustré d'être stoppé à proximité du but adverse, l'équipe défensive réagit de manière émotionnelle, en contestant bien souvent la décision de l'arbitre d'accorder un coup franc à cet endroit, consciente que cela va amener une situation favorable aux adversaires.

Dans de tels cas, je n'ai jamais vu les équipes s'organiser d'elles-mêmes sans que l'arbitre n'ait à se déplacer.

Aussi, face à un nombre conséquent de joueurs dans un petit périmètre, situés dans une zone sensible du terrain, revendiquant chacun des intérêts opposés, l'intervention de l'arbitre est indispensable. Son efficacité peut se mesurer à la durée de l'arrêt du jeu qui ne devrait pas excéder 1 minute (cela peut paraître long mais croyez moi dans un tel moment ça passe très vite...pour preuve on voit souvent des arbitres qui ont besoin de 1'30 à 2' pour finir par donner l'autorisation de jouer dans des conditions « à peu près » correctes.



TECHNIQUE ET ARBITRAGE

8

La gestion des murs – par Benoit BASTIEN (Arbitre international)

Pour être efficace, respecter les **6 ÉTAPES** permettant de placer un mur sans en perdre le contrôle.

ÉTAPE 1: arriver rapidement sur le lieu de la faute puis faire face à la SDR et estimer à quelle distance on se situe de celle-ci. Faites ensuite poser le ballon au sol par le tireur.

ÉTAPE 2: Indiquer au tireur 2 choses essentielles. D'une part qu'il n'essaie pas de tenter d'avancer le ballon dans votre dos, et d'autre part, qu'il ne doit pas jouer avant votre coup de sifflet. Pour cela, montrer ostensiblement votre sifflet au botteur.

ÉTAPE 3: marcher en direction du but en partant du ballon et s'arrêter 9m15 plus loin. Cette étape est cruciale car un mur placé à 8m vous amènera les foudres du tireur, tout comme des défenseurs que vous placerez à 11m vous feront part de leur mécontentement.

ÉTAPE 4: une fois le mur à 9m15, placez-vous devant et adressez-vous à tous les défenseurs qui le composent, indiquez par la voix et le geste que vous n'hésitez pas à prendre vos responsabilités, si l'un d'entre eux venait à toucher le ballon de la main, se trouvant au-dessus du visage ou sur le côté.

ÉTAPE 5: reculez en gardant le contact visuel avec le mur et placez-vous. Si le tir s'annonce direct alors privilégiez la surveillance du mur car votre plus gros risque sera un éventuel contact main-ballon. Si le tir s'annonce indirect alors privilégiez la surveillance des duels dans la SDR afin de déceler d'éventuels accrochages.

ÉTAPE 6: donnez votre coup de sifflet et une fois le ballon botté, soyez en mouvement afin de vous adapter à la suite des événements.



LA FORMATION INITIALE ACCELEREE

9

La Direction Technique de l'Arbitrage a mis à la disposition des formateurs en arbitrage, des Ligues et des Districts, un module complet de « formation initiale accélérée » pour les candidats arbitres.

Ce module a été créé dans le but d'optimiser et d'uniformiser les pratiques.

8 séances = 30 heures de formation

<u>Séance 1:</u>	Découverte de la fonction.
<u>Séance 2:</u>	L'avant-match.
<u>Séance 3:</u>	Fautes, cartons et remises en jeu.
<u>Séance 4:</u>	Maniement du drapeau – Hors jeu – Révisions.
<u>Séance 5:</u>	Lecture du jeu – Déplacements – Révisions.
<u>Séance 6:</u>	Contrôle des connaissances – Gestion des conflits.
<u>Séance 7:</u>	Formalités administratives.
<u>Séance 8:</u>	Bilan et fidélisation.

La réussite à l'examen de base est soumise à différents critères:

- Validation théorique
- Validation pratique
- Validation du test physique
- Validation comportementale



Depuis quelques mois, une innovation majeure est entrée en application:

LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Déjà testée en Excellence seniors, Promotion d'excellence seniors, U19 Excellence et à la satisfaction générale, elle sera généralisée dans le district sur toutes nos compétitions à partir de la saison 2016/2017.

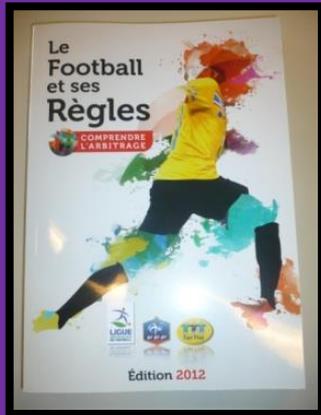
Sur le plan national, quelques 30 000 tablettes tactiles seront distribuées à l'ensemble des clubs de la FFF afin de faire des technologies modernes un atout pour le football hexagonal.

La FMI permettra de faciliter le travail de ceux qui ont en charge la feuille de match, en accélérant la transmission des informations qu'elle contient.

Les préposés à la feuille de match (munis d'un identifiant et d'un mot de passe pour ouvrir l'application de manière sécurisée) retrouveront donc, écran après écran, les étapes habituelles pour la saisie des informations relatives à la tenue d'une rencontre:

- Préparer la feuille de match avant le jour du match
- Préparer et valider les compositions d'équipes le jour du match
- Contrôler les licences et poser des réserves
- Inscription des faits de match (score, changements, discipline, blessures,...), des réserves techniques,...
- Signer la feuille de match avant et après la rencontre

LE LIVRE « LE FOOT ET SES RÈGLES »



est disponible à la vente

au prix de 27 euros

au siège du District

COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

Pour toutes correspondances avec le district et/ou
la Commission de l'arbitrage, veuillez utiliser
l'adresse mail suivante:

district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

N'oubliez pas de préciser
votre nom, prénom, numéro de licence, n° match,
date du match, catégorie du match, ...

CARNET ROSE

La CDA félicite:

Delphine BARATAY

Antoine LAVILLE

pour la naissance de leurs enfants

IL NOUS QUITTE

Logan ROPERO

« Bon vent » dans son nouveau district

LA QUESTION QUIZZ

12



Un joueur frappe l'entraîneur adverse, hors du terrain, alors que celui-ci donnait des consignes à ses défenseurs concernant le marquage de cet attaquant :

- A. Le jeu sera repris par un coup franc indirect à l'endroit où était le ballon si l'attaquant était en train de faire soigner une blessure.
- B. Le jeu sera repris par un coup franc indirect à l'endroit où était le ballon si l'attaquant est sorti du terrain pour frapper l'entraîneur.
- C. La faute ayant lieu hors du terrain, le jeu ne peut que reprendre par une balle à terre.

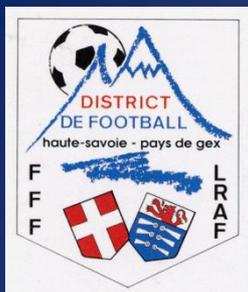
REPONSE B



Chez nous pas de matchs remis
et pas de terrains impraticables !

J'AI OUBLIÉ MES CARTONS...
DONC, J'AI PRIS LES CARTES
POKÉMON DE MON FILS...
LE JAUNE, C'EST PIKACHU !





« LA GAZETTE DE L'ARBITRAGE »

Nous restons à votre écoute.....

**N'hésitez pas à nous transmettre des sujets, des infos, des articles,
pour enrichir et faire vivre cette publication.**

Votre contact: denis.allard@yahoo.fr

